

Recueil des Actes Administratifs

Commission permanente du 23 novembre 2017

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE

DIRECTION PATRIMOINE BATI (11600)	1837
Convention tripartite – installation assainissement individuel (ANC) – Investissement, au collège de Vaubécourt	1837
DIRECTION ATTRACTIVITE, AGRICULTURE & DEVELOPPEMENT DURABLE (13400)	1841
Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) - Protection de la faune de plaine - Annuités 2016 et 2017	1841
Pôle Agroalimentaire - Mise à jour de la convention de mise à disposition des locaux de SEGILAB	1841
Attractivité - Meuse et Merveilles - Soutien 2017	1842
Diversification des productions et des activités agricoles - 3ème programmation 2017	1842
DIRECTION TERRITOIRES (13100)	1843
Aide à l'Animation locale et à la Cohésion Sociale - Programmation 2017	1843
PATRIMOINE - Programmation et Prorogation de Délai de Validité de Subventions	1846
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Programmation 2016 et 2017 et Prorogation de Délai de Validité de Subventions	1848
MISSION HISTOIRE (13500)	1850
Avenant n°1 à la convention d'aide au financement avec l'ONF - Création de parcours historiques sur le champ de bataille	1850
Subventions d'investissement - 5ème répartition	1850
Subventions soutien aux acteurs du centenaire - 4ème répartition	1851
MISSION PROJETS STRUCTURANTS ET TRANSVERSAUX (10001)	1851
Mise en oeuvre d'une procédure pour l'externalisation de la gestion de 13 gendarmeries propriétés du Département	1851

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES (13310)	1852
Aménagement Parc Château de Thillombois	1852
SERVICE AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATION (13130)	1852
2de Programmation Subvention Globale FSE 2017-2020.....	1852
SERVICE AMENAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS (13620)	1853
Tourne à gauche du ROZELIER (RD 903) : avenant à la convention financière avec le Ministère des armées.....	1853
SERVICE ARCHIVES DEPARTEMENTALES (13320)	1853
Bourses de recherche - 2e répartition - Année 2017.....	1853
SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)	1854
Aide à l'acquisition de documents pour bibliothèque - 2ème répartition.....	1854
SERVICE BUDGET ENGAGEMENTS (11320)	1854
Admissions en non valeur 03_2017.....	1854
SERVICE CARRIERE, PAIE ET BUDGET (11410)	1856
Recrutement d'un agent contractuel au titre d'une activité accessoire au sein de la Mission Histoire	1856
Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de Maison Départementale des Personnes Handicapées	1856
SERVICE COLLEGES (12310)	1857
Collèges publics - Convention de partenariat 'collèges numériques et innovation pédagogique'	1857
Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement 2017.....	1857
Fonds d'Innovation Scolaire et Projets d'établissements personnalisés - Demande de subvention	1859
Collèges publics - Attribution de subventions pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents des collèges.....	1859
Collèges privés - Détermination du forfait élève pour la dotation de fonctionnement matériel 2017/2018 et le réajustement de l'année 2016/2017	1860
SERVICE COORDINATION ET QUALITE DU RESEAU ROUTIER (13630)	1860
Conventions relatives à des travaux de voirie sur le territoire de diverses communes.....	1860
Procédure d'indemnisation des dégâts au domaine public départemental.	1861

Arrêté d'alignement individuel.....	1862
Participation financière de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud aux travaux de réfection de la RD 156 en agglomération de Ligny-en-Barrois.....	1869
SERVICE ENVIRONNEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE (13140).....	1869
Politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'eau - prorogation d'arrêtés de subvention.....	1869
Politique en faveur des espaces naturels sensibles. Programmation n° 3, année 2017	1870
Politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'eau - travaux d'eau potable et d'assainissement, programmation n° 2, année 2017.	1871
Politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'eau - Etudes d'aides à la décision, programmation n° 2, année 2017	1872
Politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'eau - Rivières et milieux aquatiques, programmation n° 2, année 2017	1874
Politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'économies d'énergie –année 2017 - Programmation n° 3	1875
SERVICE HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)	1875
Financement Rénovation Thermique de Logements Communaux et Politique d'aide en matière d'économie d'énergie - Année 2017	1875
Financement du Logement Locatif Social - Programmation 2017	1876
SERVICE INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES (11110)	1877
Autorisation de signature d'une nouvelle convention avec la société publique locale SPL-Xdemat.....	1877
Société publique locale SPL-Xdemat : rapport du représentant du Département pour l'exercice 2016.....	1877
Vente d'actions de la SPL-Xdemat à des collectivités meusiennes - Complément administratif à la délibération du 13/07/2017	1877
SERVICE INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT ET TOURISME (13410).....	1878
Rapport d'activités 2016 des sociétés d'économie mixtes locales	1878
CDT 2017 - Bilan d'activités et financier semestriel	1878
AFPROM (Association de Formation Professionnelle en Meuse) - programme 2017 du projet d'accompagnement des ruptures de contrats d'apprentissage	1878
SERVICE JEUNESSE ET SPORTS (12340).....	1879
Aide aux Manifestations Sportives - 5ème répartition 2017	1879
Aide aux Formations Qualifiantes du Sport et de l'Animation - 3ème répartition 2017	1879
Aide à la structuration en faveur des clubs sportifs - 4ème répartition 2017	1880

SERVICE PREVENTION DEPENDANCE (12410)1882

Attribution de subventions et du forfait autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour 20171882

SERVICE RESSOURCES MUTUALISEES ET SOLIDARITES (12010)1888

Subvention exceptionnelle d'urgence à la Croix Rouge Française pour Urgence Caraïbes suite à l'ouragan IRMA1888

Subvention d'investissement à l'EHPAD Eugénie de Dun sur Meuse pour les études liées à la restructuration des locaux1888

Subvention d'investissement à l'EHPAD Saint Joseph de Glorieux pour les travaux de désenfumage des locaux.....1888

Subvention à caractère social à l'Accueil des Jeunes de Bar le Duc1889

Extrait des délibérations

DIRECTION PATRIMOINE BATI (11600)

CONVENTION TRIPARTITE – INSTALLATION ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (ANC) – INVESTISSEMENT, AU COLLEGE DE VAUBECOURT

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature de la convention tripartite relative à l'investissement portant sur travaux d'assainissement non collectif avec la Codecom de l'Aire à l'Argonne et la commune de Vaubécourt,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention tripartite annexée relative à l'investissement portant sur les travaux d'assainissement non collectif avec la Codecom de l'Aire à l'Argonne et la commune de Vaubécourt, ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

CONVENTION TRIPARTITE
INSTALLATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)
INVESTISSEMENT

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne, sis 42, rue Berne -55250 BEAUSITE, représentée par le vice-président, Mr Thierry RAMAND et dûment habilité pour la signature de la présente convention, selon délibération de l'organe délibérant en date du

Désignée dans la présente convention par le terme « **COLLECTIVITE PROPRIETAIRE** »

De première part,

ET :

Le Conseil Départemental de la Meuse, sis Place François GOSSIN- 55000 BAR LE DUC, représenté par le Président, Mr Claude LEONARD et dûment habilité pour la signature de la présente convention, selon délibération de l'organe délibérant en date du -----

Désigné dans la présente convention par le terme « **LE DEPARTEMENT** »

De deuxième part,

Et :

La commune de VAUBECOURT, sis Grande Rue - 55250 VAUBECOURT, représentée par le Maire, Mme Martine AUBRY et dûment habilitée pour la signature de la présente convention, selon délibération de l'organe délibérant en date du-----

Désignée dans la présente convention par le terme "**LA COMMUNE**",

De troisième part,

PREAMBULE - CONTEXTE

La Communauté de Communes de TRIAUCOURT-VAUBECOURT dans le cadre de l'exercice de sa compétence « *restauration hors domicile* » a décidé de réhabiliter son dispositif d'assainissement non collectif de la cantine scolaire de VAUBECOURT ;

Le Conseil Départemental dans le cadre de l'exercice de sa compétence « *enseignement du second degré* » a décidé de réhabiliter l'assainissement du collège Emilie du Châtelet de VAUBECOURT, bâtiments contigus à la cantine scolaire de VAUBECOURT, a sollicité la Communauté de Communes de TRIAUCOURT-VAUBECOURT pour se raccorder à son dispositif ;

La commune de VAUBECOURT, propriétaire des 4 logements adjacents à la cantine de VAUBECOURT, a également sollicité la Communauté de Communes de TRIAUCOURT-VAUBECOURT pour se raccorder à son dispositif, lors de la réhabilitation de ses logements prévue en 2017.

La Communauté de Communes de TRIAUCOURT-VAUBECOURT a accepté ces demandes de raccordement.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de définir le rôle respectif des différentes parties sur les plans techniques et financiers de l'installation d'assainissement non collectif du restaurant scolaire de VAUBECOURT.

Article 2 : OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE PROPRIETAIRE

La collectivité propriétaire de l'installation s'engage à :

- Régler la totalité des factures découlant de cette opération de réhabilitation
- Refacturer aux différentes parties conformément à l'article 5 de la présente convention.

Article 3: OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Le conseil départemental s'engage à :

- s'acquitter des sommes dues auprès de la collectivité propriétaire conformément à l'article 5 de la présente convention dont le détail des investissements est joint à la présente convention. A titre indicatif, cette participation serait de 7 007.18 euros

Article 4 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La commune s'engage à :

- s'acquitter des sommes dues auprès de la collectivité propriétaire conformément à l'article 5 de la présente convention dont le détail des investissements est joint à la présente convention. A titre indicatif, cette participation serait de 1 557.15 euros

Article 5 : CONDITIONS FINANCIERES

Sur le plan financier, la répartition des dépenses d'investissement déduction faites des subventions octroyées à la collectivité propriétaire s'articulera comme suit :

- 45 % à la charge de la collectivité propriétaire
- 45 % à la charge du département
- 10 % à la charge de la commune

Article 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues par LE DEPARTEMENT et LA COMMUNE se fera sur présentation d'un titre de recette émanant de la COLLECTIVITE PROPRIETAIRE.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. En effet et au delà des investissements détaillés dans l'annexe, l'équipement peut, après le délai de garantie légale, subir des réparations entraînant des coûts que la collectivité propriétaire répercutera suivant la même clé de répartition inscrite à l'article 5 de la présente convention.

Article 9 : FIN ET DENONCIATION DE LA CONVENTION

Toute modification d'une ou plusieurs dispositions de la présente convention fera l'objet d'un accord entre les parties sous forme d'un avenant.

En cas de non-respect des engagements fixés aux articles 2, 3 et 4 et 5 la présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par écrit et à tout moment avec un préavis fixé à 1 mois.

Article 10 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

Tous les litiges relatifs à l'exécution de cette convention non résolus à l'amiable seront de la compétence du Tribunal Administratif de Nancy

Fait à BEAUSITE,

En trois (3) exemplaires originaux

Pour la collectivité propriétaire

Mr Thierry RAMAND,
Vice-président de la CCTV

Pour le département,

Mr Claude LEONARD,
Président du Conseil Départemental

Pour la Commune

Mme Martine AUBRY,
Maire de VAUBECOURT

MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) - PROTECTION DE LA FAUNE DE PLAINE - ANNUITES 2016 ET 2017

La Commission permanente,

- Vu l'arrêté du 30 mars 2010 portant agrément de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) comme organisme payeur des dépenses financées par les fonds de financement des dépenses agricoles et comme organisme de coordination en matière de financement de la politique agricole commune,
- Vu le règlement (UE) N°1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil,
- Vu la délibération 13SP-1617 du Conseil régional de Lorraine des 19 et 20 décembre 2013 demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020,
- Vu le Programme de Développement Rural de la Région Lorraine (PDRR) approuvé par la Commission européenne le 24 novembre 2015,
- Vu l'arrêté DPR n° 1422-2015 en date du 04 décembre 2015 relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique en 2015 en région Lorraine,
- Vu le règlement voté par le Conseil départemental le 25 juin 2015,
- Vu la convention cadre SIGC n° 8104 approuvée le 24 novembre 2016 par la Commission permanente du Conseil départemental de la Meuse et signée le 20 janvier 2017,
- Vu la notification financière correspondante approuvée le 24 novembre 2016 par la Commission permanente du Conseil départemental de la Meuse et signée le 20 janvier 2017,
- Vu le rapport soumis à son examen et relatif au versement des crédits 2016 et 2017 des Mesures Agro- Environnementales et Climatiques (MAEC) sur la zone Agrifaune du Val Dunois,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser la somme de 10 228 € au titre des annuités 2016 et 2017 de la notification 2015 à l'Agence de Service et de Paiement (ASP), chargée de ventiler les aides aux 10 agriculteurs concernés par le dispositif.

POLE AGROALIMENTAIRE - MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE SEGILAB

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant la mise à jour des conventions de mise à disposition des locaux de notre délégataire SEGILAB,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver l'avenant n°1 au Contrat de Délégation de Service Public du 03 novembre 2014 et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer.

ATTRACTIVITE - MEUSE ET MERVEILLES - SOUTIEN 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à la répartition des crédits 2017 affectés à la promotion et à l'attractivité du territoire,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer la somme de 5 000 € à l'association Meuse & Merveilles.

DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ET DES ACTIVITES AGRICOLES - 3EME PROGRAMMATION 2017

La Commission permanente,

Vu le règlement d'aide départemental en faveur de la Diversification des activités et des productions agricole voté le 25 juin 2015,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à la troisième programmation des crédits 2017 en faveur de la Diversification,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 55 666 € (maximum) à 7 bénéficiaires selon la répartition suivante :

EARL DE LA SAULX 55000 ROBERT-ESPAGNE	6 060 €
EARL DU BAUMENIL 55260 VILLOTTE-SUR-AIRE	12 000 € (plafond)
M. F. K. 55300 LACROIX-SUR-MEUSE	3 394 €
EARL DE COMME 55210 CREUE	3 471 €
GAEC DES TERRES FROIDES 55500 NANCOIS-LE-GRAND	12 000 € (plafond)
SARL ASPERGE DE HAN 55300 HAN-SUR-MEUSE	12 000 € (plafond)
M. R. R. 55100 BETHELAINVILLE	6 741 €

AIDE A L'ANIMATION LOCALE ET A LA COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur l'octroi de subventions à des associations dans le cadre de la politique d'aide à l'animation locale et à la cohésion sociale,

Madame Dominique AARNINK-GEMINEL ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur :

→L'octroi, dans le cadre des crédits votés, de subventions aux associations ci-dessous et récapitulées dans le tableau joint :

- Bière Culture Passion de Dugny/Meuse,
- Traditions Meusiennes de Dieue/Meuse,
- Potes en Ciel d'Ancemont,
- Le Refuge des Pivoines de Souilly,
- Le Petit Théâtre d'Antan de Dieue/Meuse
- ASCBBW de Buxière sous les côtes
- Sotrés et Potailloux de Vigneulles les Hattonchâtel
- Loisirs amitié de Hattonchâtel
- Les amis de l'abbaye Notre Dame de l'étanche d'Hattonchâtel
- Cop'rando de Revigny sur Ornain
- L'atelier de Mognéville
- Le cercle philatélique à Stenay
- Centre social et culturel à Stenay
- Comité des fêtes à Mouzay
- Les amis de Nicolas à Stenay
- Bar le duc Animation de Bar le Duc
- Les trottes voyotes de Bar le Duc
- La comédie Finnoise de Fains Veel
- les vignes de Bazincourt de Bazincourt sur Saulx
- Croq'Loisirs de Vaucouleurs
- ARTEFACT de Sampigny

Structure intercommunale	Nom de l'association	Siège de l'association	Activités annuelles ou Manifestation	Type d'activités ou de manifestation	Budget prévisionnel 2017	Co- financements	Montant de la subvention départementale
CC Val de Meuse - Voie sacrée	Bière Culture Passion	Dugny sur Meuse	Manifestation	Organisation d'un salon « bières en fête » à Dugny 18 et 19 mars 2017	19 000 €	Commune de Dugny : 600 € Sponsors divers : 1710 €	500 €
	Traditions Meusiennes	Dieue sur Meuse	Activités	Mise en valeur du patrimoine	71 264 €	Commune de Dieue : 2 375 € CODECOM : 800 €	1 000 €
	Potes en Ciel	Ancemont	Activités	Danse moderne, step et gymnastique	34 020 €	Commune d'Ancemont : 800 € CODECOM : 1 000 €	500 €
	Le refuge des pivoines	Souilly	Activités	Animations autour de la sauvegarde d'équidés	60 255 €	CODECOM : 1 500 €	600 €
	Petit théâtre d'antan	Dieue sur Meuse	Manifestation	Festival théâtre pour les enfants	5 602 €	Commune de Dieue : 1 775 € CODECOM : 300 €	658 €
CC Côtes de Meuse - Woevre	ASCBBW	Buxière sous ls côtes	Activités	Diverses actions dans les trois villages (exposition de peinture, marché de Noel, conférences...)	14 153 €	Commune de Buxières sous les côtes : 1 700 € CODECOM : 220 €	900 €
	Sotrés et Potailoux	Vigneulles les Hattonchâtel	Manifestation	Evénement culturel attractif autour de la musique, du théâtre à Chaillon le 24 juin 2017	9 012 €	Commune de Buxières sous les côtes : 250 € CODECOM : 450 €	650 €
	Loisirs amitié	Hattonchâtel	Manifestation	Fête médiévale Les 5 et 6 août 2017	18 465 €	Commune d'Hattonchâtel : 200 € Commune de Vigneulles : 200 € CODECOM : 160 €	550 €
	Les amis de l'abbaye Notre Dame de l'Etanche	Hattonchâtel	Manifestation	Journée découverte et culturelle 14 mai 2017	7 373 €	CODECOM : 90 € ANDRA : 1000 € Dons : 935 €	710 €
COPARY	COP'RANDO	Revigny sur Ornain	Manifestation	Randonnée pédestre, équestre et VTT	8 800 €	CODECOM : 4 000 €	1 300 €

	L'atelier	Mognéville	Manifestation	Ateliers artistiques et marché des créateurs	5 670.41 €	CODECOM : 1 566 €	850 €
CC du pays de Stenay et du Val Dunois	Cercle philatélique de Stenay	Stenay	Manifestation	42 ^{ème} Congrès régional philatélique de Lorraine + concours de dessins les 10 et 11 juin 2017	4 600 €	Groupement philatélique régional de Lorraine : 500 €	500 €
	Centre social et culturel de Stenay	Stenay	Manifestation	Festival Court Culoté à l'Autre Cité du 26 juin au 1 ^{er} juillet 2017	3 650 €	Commune de Stenay : 500 € CODECOM : 1 000 €	547 €
	Comité des fêtes de Mouzay	Mouzay	Manifestation	Festival FESTI'Mouzik et fête de la musique	7 555 €	CODECOM : 1 150 €	1 125 €
	Les amis de Nicolas	Stenay	Manifestation	Fête de la St Nicolas	12 725 €	Commune de Stenay : 6 000 €	1 304 €
CA de Bar le Duc – Sud Meuse	Bar le Duc Animation	Bar le Duc	Manifestation	Fête de la St Nicolas	28 500 €	Commune de Bar le Duc : 28 000 € Sponsor : 500 €	4 275 €
	Les trottés voyotes	Bar le Duc	Manifestation	Les étoiles de Bar le Duc	3 450 €	Commune de Bar le Duc : 350 € Sponsor : 300 €	517.50 €
	La Comédie Finnoise	Fains Veel	Activités	Promotion des expressions artistiques par la création théâtrale	12 260 €	Commune de Fains : 900 € Sponsor : 770 €	1 550 €
Communauté de communes de la Haute Saulx et Perthois – Val d'Ornois (Prochainement CC des Portes de Meuse)	Les vignes de Bazincourt	Bazincourt sur Saulx	Activités	Activités et manifestations autour de la vigne	5 650 €	Commune de Bazincourt sur Saulx : 750 € CODECOM : 750 €	500 €
CC Commercy Void Vaucouleurs	Croq'Loisirs	Vaucouleurs	Activités	Activités éducatives, socioculturelles et de loisirs	38 800 €	Commune de Vaucouleurs 2 840 € Sponsors : 1 300 €	500 €
CC du Sammiellois	ARTEFACT	Sampigny	Activités	Programme d'animations et de promotion de l'artisanat d'art	9 480 €	Commune de Sampigny : 1 000 € Sponsors : 1 500 € Région : 1 500 €	500 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES							19 536.50 €

PATRIMOINE - PROGRAMMATION ET PROROGATION DE DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la programmation d'opérations dans le cadre de la Politique départementale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur :

→ L'individualisation, dans le cadre des crédits votés, d'opérations présentées par les maîtres d'ouvrage ci-dessous, et récapitulées dans le tableau joint :

- Commune de Trésauvaux
- Commune de Rambluzin – Benoite Vaux
- Commune d'Erize-la-Brûlée
- Commune de Han-les-Juvigny
- Commune de Taillancourt
- Commune de Géville
- Commune de Villers devant Dun

→ La demande de prorogation de délai de validité de subvention proposée ci-après :

- Travaux de restauration de l'Eglise St Gorgon à Vertuzey, Tranche 2 et 3 (commune d'Euville) jusqu'au 24 septembre 2018.

**POLITIQUE DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE
COMMISSION PERMANENTE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Dossier ASTRE	Structure Intercommunale	Nature de l'opération	Maître d'Ouvrage	Coût HT	Dépense subventionnable	2016/1 PATRIMOINE PROTEGE	2016/1 NON PROTEGE	taux	Autres financeurs sollicités
2016_000423	Communauté de communes de Fresnes en Woëvre	Rénovation de la toiture et de la charpente de l'église	Commune de Trésauvaux	30 458.72	30 458.72		5 756.70	18.90%	DETR refusée Région non sollicitée (pas de souscription FP)
2015_01393	Communauté de communes Val de Meuse -Voie Sacrée	Diagnostic des peintures murales de l'église de Benoite-Vaux	Commune Rambluzin Benoite-Vaux	12 646.00	12 646.00	1 897.00		15.00%	3794 € DRAC
2017-00309	Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne	Restauration de l'église Saint-Mansuy (façades, protection vitraux et drainage)	Commune Erize-la-Brulée	122 826.00	120 000.00		24 000.00	20.00%	48 000 € DETR 2017 (acquis) 24 000 € Région (acquis)
2017-00079	Communauté de communes du Pays de Montmédy	Restauration de l'église Saint-Jean l'Evangéliste (toiture du clocher et ravalement de façades)	Commune Han-les-Juvigny	39 044.48	37 624.48		9 518.99	25.30%	DETR 2017 refusée 5 530 € Région (acquis)
2017-01142	Communauté de communes du pays de Stenay et du Val Dunois	Travaux d'urgence sur la façade occidentale de l'église Saint-Martin	Commune Villers-devant-Dun	47 631.00	47 631.00		7 125.60	14.96%	DETR 2017 non sollicitée (urgence) 9 526 € Région (sollicité)
2017-00531	Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs	Réfection de la toiture du clocher	Commune Taillancourt	106 747.40	78 927.19		17 837.54	22.60%	32 024 € DETR 2017 (acquis) 21 349 € Région (sollicitée) 10 674 € RP (acquis)
2015_01315	Communauté de Communes Côtes de Meuse - Woëvre	Restauration de l'église Saint Léger - phase 1 (consolidation du clocher)	Commune de Géville	348 967.76	348 967.76	35 877.82		10.28%	81049,29€ DRAC (acquis) 81049,29€ Région (acquis) 130 000€ GIPOM (acquis)
			Total		676 255.15	37 774.82	64 238.83		

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PROGRAMMATION 2016 ET 2017 ET PROROGATION DE DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la programmation d'opérations dans le cadre de la politique de Développement Territorial 2012/2017, et sur la demande de prorogation de délai de validité de subvention dans le cadre de la politique territoriale votée le 29 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur :

→ La programmation, dans le cadre des crédits votés, d'opérations présentées par les maîtres d'ouvrage ci-dessous, au titre de 2016 et 2017, et récapitulées dans le tableau joint :

- Commune de Vigneulles-les-Hattonchâtel
- Commune de Sampigny
- Commune de Lemmes
- Commune de Remoiville
- Commune de Neuville-en-Argonne
- Commune des Islettes
- Commune de Regnéville-sur-Meuse
- Commune de Val D'Ornain
- Commune de Longeaux
- Commune de Couvertpuis

→ La demande de prorogation de délai de validité de subvention proposée ci-après :

-Travaux de sécurisation et d'aménagement de la traversée de Lacroix Sur Meuse (FIL 2014) jusqu'au 24 septembre 2018.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Commission Permanente du 23 novembre 2017

Dossier ASTRE	Structure Intercommunale	Nature de l'opération	Maître d'Ouvrage	Coût HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE						Autres financeurs sollicités
					Dépense subventionnable	FIL 2016	FDT 2016	FDT 2017	FMHD 2017	Taux/DS	
2016-00176	Communauté de communes Côtes de Meuse - Woëvre	Construction d'un espace d'accueil des jeunes	Commune Vigneulles-les-Hattonchatel	649 445.00	400 000.00		80 000.00			20.00%	140 000 € DETR 2016 216 348 € CAF 65 000 € Région (sollicitée)
2017-00377	Communauté de communes du Sammellois	création d'un city stade	Commune Sampigny	73 000.00	50 000.00	10 000.00				20.00%	DETR - dossier refusé 8030 € RP
2016-00159	Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée	Création d'une salle polyvalente	Commune Lemmes	503 889.50	150 000.00		30 000.00			20.00%	25 000 € -Participation de la commune de Osches 4500 € RP 20 000 € EDF
2017-00935	Communauté de communes du Pays de Montmédy	Aménagement des usoirs (tranche 2)	Commune Remoiville	39 582.00	35 409.00	7 223.44				20.40%	9 895 € Région (sollicité)
2015-00905	Communauté de communes Argonne-Meuse	Aménagement de la place de l'église et des abords de la Mairie (2ème tranche)	Commune Neuvilly-en-Argonne	154 664.22	50 000.00	10 000.00				20.00%	16 422 € DETR (acquis) 15 000 € Réserve parlementaire (acquis)
2017-01111	Communauté de communes Argonne-Meuse	Extension, mises aux normes des vestiaires de football du complexe Vigour	Commune Les Islettes	243 849.00	243 849.00		55 280.57			22.67%	76 794 € DETR 2017 (acquis) 25 000 € FAFA (sollicité)
2017-00168	Communauté de communes Argonne-Meuse	Aménagements paysagers route de la vallée	Commune Regnéville-sur-Meuse	112 614.70	43 270.70	9 476.28				21.90%	45 045 € DETR 2017 (sollicité)
2016-01342	Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	Construction d'un vestiaire de foot, et d'un club-house au Stade des Vignes à Mussey	Commune Val d'Ornain	247 250.44	247 250.44			49 450.09		20.00%	16 805 € DETR 2014 (acquis) 50 570 € Région (sollicité) 25 285 € FC CA BLD (acquis)
2017-00555	Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	Création d'une salle communale	Commune Longeaux	49 799.29	24 356.86	3 923.89				16.11%	11 886 € DETR 2017 (acquis) 17 430 € FSIL 2017 (acquis) 6 599 FC CA (acquis)
2017-0080	Communauté de communes Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois	Pose d'infrastructures passives en attente de fibre optique	Commune de Couvertpuis	21911.48	21911.48				6 573.30	30%	8 764 € GIP OM sollicité
Total					1 266 047.48	40 623.61	165 280.57	49 450.09	6 573.30		

MISSION HISTOIRE (13500)

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT AVEC L'ONF - CREATION DE PARCOURS HISTORIQUES SUR LE CHAMP DE BATAILLE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'avenant n°1 à la convention d'aide au financement avec l'ONF pour le projet de création de parcours historiques sur le champ de bataille,

Après en avoir délibéré,

- Accepte de prolonger le projet de création de parcours historiques sur le champ de bataille jusqu'au 12 novembre 2018,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention d'aide au financement avec l'ONF.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - 5EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la 5ème répartition des subventions d'investissement 2017 de la Mission Histoire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer la subvention d'investissement suivante selon les modalités précisées :
Bénéficiaire : Association Ceux de Troyon
Objet de la subvention : Remplacement de trois mâts de drapeaux
Subvention plafonnée : 1 000 €
Dépense subventionnable : 1 314 € TTC
Taux : 76.10%
Versement en une seule fois à l'issue de l'opération sur justification de la réalisation de l'opération.
Date de caducité : 23/11/2018
- Autorise la prise en compte des justificatifs de dépenses à compter du 12 septembre 2017, date de déclaration du dossier complet,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté correspondant.

SUBVENTIONS SOUTIEN AUX ACTEURS DU CENTENAIRE - 4EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à attribuer les subventions de fonctionnement allouées dans le cadre du centenaire au titre de 2017,

Messieurs Claude LEONARD et Jérôme DUMONT ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer la subvention de fonctionnement suivante :

Bénéficiaire : EPCC Mémorial de Verdun-Champ de Bataille

Objet : Création d'un MOOC

Montant de subvention : 2 000 €

Dépense subventionnable : 21 355 €TTC

Modalités de versement : 2 000 € à la signature de la convention

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec l'EPCC Mémorial de Verdun-Champ de Bataille.

MISSION PROJETS STRUCTURANTS ET TRANSVERSAUX (10001)

MISE EN OEUVRE D'UNE PROCEDURE POUR L'EXTERNALISATION DE LA GESTION DE 13 GENDARMERIES PROPRIETES DU DEPARTEMENT

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la mise en œuvre d'une procédure pour l'externalisation de la gestion de gendarmeries propriétés du Département de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à mettre en œuvre l'externalisation de la gestion technique et financière des 13 gendarmeries propriétés du Département telles que répertoriées ci-dessous :

- o Damvillers
- o Etain
- o Fresnes-en-Woëvre
- o Gondrecourt-le-Château
- o Lacroix-sur-Meuse
- o Montiers sur Saulx
- o Saint-Mihiel
- o Sivry-sur-Meuse
- o Souilly
- o Stenay
- o Verdun
- o Vigneulles-les-Hattonchatel
- o Void

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES (13310)

AMENAGEMENT PARC CHATEAU DE THILLOMBOIS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au soutien à l'investissement d'associations culturelles dans la conduite de leur projet,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Connaissance de la Meuse à VERDUN pour l'aménagement du parc du château de Thillombois,

Madame Dominique AARNINK-GEMINEL ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Alloue une subvention de 11 600 € HT à l'association Connaissance de la Meuse,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à cette décision.

SERVICE AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATION (13130)

2DE PROGRAMMATION SUBVENTION GLOBALE FSE 2017-2020

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la 2de programmation 2017 de la subvention globale FSE 2017-2020 déléguée par l'Etat au Département,

Après en avoir délibéré,

- Approuve, après avis de la Commission ad hoc et du Comité Technique de Programmation FSE sous réserve de la rectification des publics éligibles (lire « publics éligibles de moins de 26 ans »), le cofinancement par le Fonds Social Européen de l'opération sur les clauses sociales portée par la Maison de l'Emploi sur la base du plan de financement prévisionnel présenté, soit une programmation FSE 2017 pour un montant de 30 103.79 € :

Structures	Dépenses éligibles	Cofinanceurs	Subvention prévisionnelle FSE
Maison de l'Emploi	100 411.79 €	70 308.00 €	30 103.79 €

- Autorise le président du Conseil départemental à signer la convention bilatérale afférente et tout autre document utile à la mise en œuvre de cette décision.

SERVICE AMENAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS (13620)

TOURNE A GAUCHE DU ROZELIER (RD 903) : AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE MINISTERE DES ARMEES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention de financement avec le Ministère des Armées, relative à des travaux d'aménagement de carrefour sur la RD903,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de financement susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

SERVICE ARCHIVES DEPARTEMENTALES (13320)

BOURSES DE RECHERCHE - 2E REPARTITION - ANNEE 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à procéder à une 2^e répartition des bourses de recherche sur le budget 2017,

Après en avoir délibéré,

Attribue une bourse de recherche de :

750 € à M. F., domicilié à Bar-le-Duc pour sa thèse d'histoire contemporaine, à l'université de Lorraine, intitulée « L'Autorité de l'Etat. Les relations entre les préfets, les sous-préfets, les maires et la population en Lorraine au XIX^e siècle (1800-1870) ».

SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)

AIDE A L'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR BIBLIOTHEQUE - 2EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à attribuer des subventions d'aide à l'acquisition de documents aux bibliothèques du réseau départemental,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer les aides suivantes :

- 500 € à la commune de Commercy
- 465 € à la commune de Cousances-les-Forges
- 498 € à la commune de Dieue-sur-Meuse
- 500 € à la commune de Dugny-sur-Meuse
- 138 € à la commune de Sommelonne
- 463 € à la commune de Spincourt
- 714 € à la Codecom de l'Aire à l'Argonne

- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer les arrêtés correspondants.

SERVICE BUDGET ENGAGEMENTS (11320)

ADMISSIONS EN NON VALEUR 03 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen proposant l'admission en non valeur des créances départementales qui n'ont pu faire l'objet de recouvrement,

Après en avoir délibéré,

Accepte d'admettre en non valeur l'ensemble des créances proposées dans le rapport selon la répartition fixée en annexe pour un montant total de :

- Budget Annexe des fonds d'aide : 8 150,89 €

Présentation en non valeurs

CP 23/11/17

BUDGET ANNEXE DES FONDS D AIDE

Libellé fonction	Montant restant à recouvrer	Imputation non valeur	Chapitre
Action sociale - Autres interventions sociales	8 150.89	6541-58	65
Total	8 150.89		

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU TITRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE AU SEIN DE LA MISSION HISTOIRE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à valider, au titre d'activités accessoires, le recrutement auprès de la Mission Histoire, d'un agent contractuel sur des fonctions de Chef de Projet chargé de la rédaction d'articles, documents pédagogiques, guides et autres supports d'information,

Après en avoir délibéré,

Autorise la signature du contrat de recrutement, au titre d'activités accessoires, à raison de 10 heures de travail hebdomadaire, d'un agent public employé par l'Education Nationale, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclus. Cet agent exercera les fonctions de Chef de Projet au sein de la Mission Histoire. Il sera versé à cet agent, une rémunération mensuelle forfaitaire sur la base de l'IB 751.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU DEPARTEMENT AUPRES DE MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à la mise à disposition de personnels au profit du GIP Maison des Personnes Handicapées,

Vu le décret n° 2008-580 modifié du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention constitutive de la « Maison Départementale des Personnes handicapées » constituée en Groupement d'Intérêt Public,

Madame Véronique PHILIPPE ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

Autorise la signature d'un avenant n° 5 à la convention du 22 février 2006, autorisant la mise à disposition, à compter du 1^{er} décembre 2017, au profit du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées :

- d'un médecin territorial pour 0,24 ETP,
- d'un fonctionnaire territorial de catégorie C ou B, pour 1 ETP, sur des fonctions de chargé d'instruction.

SERVICE COLLEGES (12310)

COLLEGES PUBLICS - CONVENTION DE PARTENARIAT 'COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE'

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la réalisation de l'équipement en tablettes pour les collèges inscrits dans le Plan numérique 2017,

Après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du « Plan numérique- 2017 » et à signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique ».

COLLEGES PUBLICS - DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement à certains collèges départementaux, au titre de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'attribuer des dotations complémentaires de viabilisation accordées aux collèges publics au titre de 2017, pour un montant global de **26 450 €**, telles que présentées dans l'annexe jointe,
- d'accorder, au titre de 2017, les dotations complémentaires pour les situations particulières suivantes :

- « Saint-Exupéry » de Thierville Mise en service de la fibre optique	2 400 €
- Louise Michel » d'Etain Surcoût engendré par l'installation d'une cuisine mobile	16 000 €
- « Emilie du Châtelet » de Vaubécourt Surcoût engendré par les convecteurs électriques de l'administration	1 000 €

- d'annuler la dotation de 3 300 € accordée au collège de Vaubécourt par la Commission permanente réunie le 22 juin 2017 en raison du report en 2018 des travaux de remplacement de la cuve à fioul
- de prendre acte des informations figurant dans ce rapport concernant la prise en charge par le Département de dépenses d'entretien particulières non incluses dans le calcul de la dotation, à savoir :

« André Theuriet » de Bar Le Duc - Nettoyage des baies vitrées - Entretien de la toiture	644,75 € 6 418,92 €
« Alfred Kastler » de Stenay - Nettoyage de la toiture des locaux fréquentés par les élèves de la SEGPA, dont le Département est propriétaire	50 000,00 €

DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DE VIABILISATION 2017

COLLEGE	Nombre de jours de FdR	Montant du FdR en €	Besoins estimés en €	Montant dotation complémentaire
Collèges disposant de moins de 70 jours de fonds de roulement : attribution de la totalité du besoin estimé				
Ancerville	57	51 326	4 000	4 000
Prévert – Bar le Duc	52	52 378	7 000	7 000
Theuriet – Bar le Duc	66	48 969	4 500	4 500
Collège d'Argonne	42	43 096	3 100	3 100
Jean d'Allamont Montmédy	39	34 680	2 000	2 000
Collèges disposant de plus de 70 jours de fonds de roulement/Seuil limite de fonds de roulement inférieur à 50 000 € : attribution de 50 % du besoin estimé				
Damvillers	112	43 199	4 000	2 000
Gondrecourt	140	38 405	4 200	2 100
Vaubecourt	126	45 126	3 500	1 750
Soit				26 450
Les collèges suivants disposant de plus de 70 jours de fonds de roulement ne se verront pas accorder de dotation complémentaire				
Montiers/saulx	159	69 911	4 000	0
Saint-Mihiel	103	127 367	4 200	0
Thierville	123	146 303	4 100	0
Buvignier - Verdun	110	181 583	7 000	0

FONDS D'INNOVATION SCOLAIRE ET PROJETS D'ETABLISSEMENTS PERSONNALISES - DEMANDE DE SUBVENTION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à examiner les demandes de subventions formulées par les collèges « Les Cuvelles » de VAUCOULEURS et « Jean-Paul II » de BAR LE DUC au titre du Fonds d'innovation scolaire et projets d'établissement personnalisés pour l'année 2016/2017, conformément au règlement départemental adopté par l'Assemblée départementale le 21 février 2013,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder :

- au collège Les Cuvelles de VAUCOULEURS, une subvention de 5 000 € pour le projet « Aménagement de la cour de récréation »,
- au collège Jean-Paul II de BAR LE DUC, une subvention de 5 000 € pour le projet « laboratoire de langues »

COLLEGES PUBLICS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DESTINEES A LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE PAR LES AGENTS DES COLLEGES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subventions aux collèges publics départementaux pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents techniques territoriaux dans le cadre de la convention de fonctionnement annuelle des établissements,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir les opérations suivantes, au titre de la convention de fonctionnement annuelle et d'attribuer aux collèges les subventions correspondantes, pour les acquisitions réalisées dans ce cadre depuis le 1^{er} janvier 2017 :

Collèges	Projets	Fonctionnement Coût des fournitures	Investissement Coût des fournitures
« Les Avrils » SAINT MIHIEL	BAES Bloc Autonomes d'Eclairage de Sécurité	398.40 €	
	Fournitures pour faux-plafond de la marquise		529.52€
« Emilie Carles » ANCERVILLE	Fourniture seule d'une barre anti- panique	330.00 €	
« St Exupéry » THIERVILLE	Isolation d'un logement de fonction		873.29 €
	Peinture d'un logement de fonction et marquage au sol de la cour	560.88€	
	TOTAUX	1 289.28 €	1 402.81 €

COLLEGES PRIVES - DETERMINATION DU FORFAIT ELEVE POUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT MATERIEL 2017/2018 ET LE REAJUSTEMENT DE L'ANNEE 2016/2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à déterminer la contribution forfaitaire par élève, accordée dans le cadre de la dotation de fonctionnement matériel aux cinq collèges privés du Département, pour l'année scolaire 2017/2018 et à réajuster la contribution forfaitaire pour l'année 2016/2017,

Après en avoir délibéré,

Décide d'arrêter les contributions par élève représentant le forfait matériel des 5 collèges privés meusiens à :

- 286.98 € pour l'année scolaire 2016/2017
- 294.14 € pour l'année scolaire 2017/2018

SERVICE COORDINATION ET QUALITE DU RESEAU ROUTIER (13630)

CONVENTIONS RELATIVES A DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE DIVERSES COMMUNES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à valider les conventions de superposition de gestion sur le territoire de diverses communes (en ou hors agglomération), relatives aux travaux d'aménagement suivants :

1. **Commune de Naives-Rosières** – Voie Sacrée du PR 4+055 au PR 4+765 : réduction de la largeur de chaussée à 6.00m, par la réalisation de places de stationnement en ligne à la peinture routière, ainsi qu'un marquage axial ponctuel en virage ;
2. **Commune de Fains-Véel** – RD 185 du PR 5+100 (rue du Moulin) au PR 5+390 (rue de Bar – RD 1), en agglomération de Fains-les-Sources – requalification de la rue du Château en avec création d'un plateau surélevé,

Monsieur Gérard ABBAS ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les différentes conventions relatives à des travaux de voirie sur le territoire de ces communes et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

PROCEDURE D'INDEMNISATION DES DEGATS AU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à permettre au Département, soit de transiger avec les auteurs de dégradation au domaine public départemental en vue d'obtenir une réparation du préjudice subi, soit de saisir le juge compétent dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec les auteurs des dégâts du domaine public identifiés ci-dessous les transactions correspondantes :

Dégradations	Auteurs	Estimation du préjudice
- détérioration de la chaussée par un engin agricole	H. D. 55260 LAHAYMEIX	1 010.45 €
- intervention d'agents du département pour mise en place d'une déviation suite à une menace de chute de branches sur chaussée	B. H. 55220 VADELAINCOURT	167.15 €
- intervention d'agents du département pour nettoyage de chaussée suite à perte de céréales	D. C. 55150 BRANDEVILLE	120.84 €
- détérioration de glissières de sécurité	S. P. 54380 SAIZERAIS	3 996.75 €
- détérioration de plinthes et du garde-corps d'un ouvrage d'art, détérioration de l'accotement d'une partie de la chaussée	G. H. 55210 HEUDICOURT SOUS LES COTES	13 224.62 €
- détérioration d'un garde-corps d'un ouvrage d'art	F. P. 55000 VELAINES	3 273.36 €
- détérioration de glissières de sécurité	W. Y. 55400 ETAIN	2 779.55 €
- détérioration de glissières de sécurité et de signalisation	D. M. 55000 BAR LE DUC	5 074.55 €
	Total :	29 647.27 €

Dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir, le Président du Conseil départemental pourra saisir le juge, conformément à la délégation qu'il lui a été donnée par le Conseil départemental pour ester en justice au nom du Département.

ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen à tendant à fixer la limite du domaine public routier départemental au droit de deux propriétés riveraines,

Après en avoir délibéré,

Fixe la délimitation du domaine public routier départemental telle que proposée en annexe, et autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés d'alignement individuel correspondants.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

Direction Routes et Aménagement
AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DE STENAY

ARRETE N° ADAST-ALIGN2017-003 portant alignement individuel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE,

- Vu la demande en date du 8 juin 2017 présentée par :

Le cabinet MANGIN Géomètres expert

✉ 26 rue Mautroté
55101 VERDUN Cedex

pour le compte de :

Monsieur KRAMER Tilmann

✉ A Nias Trasse 9
4023 DUSSELDORF
ALLEMAGNE

par laquelle le pétitionnaire demande un arrêté d'alignement pour la parcelle section AB n° 163 située au lieu-dit "Le Village", sur le territoire de BEAUFORT-EN-ARGONNE, bordant la RD 30a entre les points de repère (PR) 7+708 et 7+742, côté gauche.

- Vu la loi modifiée 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités publiques,
- Vu le règlement de voirie départementale du 02 mai 2002 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
- Vu les articles L 112-1 à 7 du code de la voirie routière,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 relative aux délégations accordées au Président du Conseil départemental,
- Vu la délibération du Conseil départemental lors de la commission permanente du 23 novembre 2017,
- Vu les réseaux existants et l'état des lieux,
- Vu l'avis du Maire en date du 15 septembre 2017,
- Considérant l'absence de plan d'alignement au droit des parcelles concernées,
- Considérant l'absence de plan de bornage ayant servi à la construction de la RD 30a au droit de la parcelle concernée,
- Considérant l'existence d'une clôture au droit de la parcelle,
- Considérant l'existence d'une haie implantée par la commune sur le domaine public départemental,

ARRETE

ARTICLE 1 – Alignement

L'alignement de fait du domaine public routier départemental au droit de la parcelle section AB n° 163 est défini par la clôture existante derrière la haie.

Il est fixé par le segment **[AB]** :

- **A** distant perpendiculairement de 3.80 m de l'axe de chaussée au PR 7+742 ;
- **B** distant perpendiculairement de 4.90 m de l'axe de chaussée au PR 7+708 ;
- Les points **A** et **B** sont distants de 34.40m.

Les points sont matérialisés de la manière suivante :

- **A** correspond à l'extrémité Nord-Ouest de la parcelle AB 163 résultant de l'intersection de l'arc de cercle ayant pour centre le coin sud-ouest du mur situé sur la parcelle AB 164 et de rayon 29.80m, de l'arc de cercle ayant pour centre le coin Nord Est du mur situé sur la parcelle AB 301 et de rayon 24.70m, de l'arc de cercle ayant pour centre le coin Sud-Est du mur situé sur la parcelle ZB 301 et de rayon 9.10m et de l'arc de cercle ayant pour centre le poteau téléphonique situé de l'autre côté de la chaussée et de rayon 10.20m.
- **B** correspond à l'extrémité Sud-Est de la parcelle AB 163 résultant de l'intersection de l'arc de cercle ayant pour centre le pignon Nord-Ouest du lavoir situé sur la parcelle AB 162 et de rayon 13.40m, de l'arc de cercle ayant pour centre le pignon Sud-Ouest du lavoir situé sur la parcelle AB 162 et de rayon 29.40m et de l'arc de cercle ayant pour centre le pignon Nord-Est du lavoir situé sur la parcelle AB 162 et de rayon 23.60m.

L'expression graphique de cette limite de fait est illustrée par le trait rouge sur le document joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 – Travaux à l'alignement

Outre les obligations relatives au code de l'urbanisme, le pétitionnaire devra solliciter, auprès des services du Département, une autorisation de voirie pour tous travaux éventuels liés à l'alignement.

ARTICLE 5 – Recours

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois, à partir de la date de notification du présent arrêté.

Fait à BAR LE DUC, le

Le Président du Conseil départemental,

DIFFUSIONS

Le pétitionnaire pour attribution ;

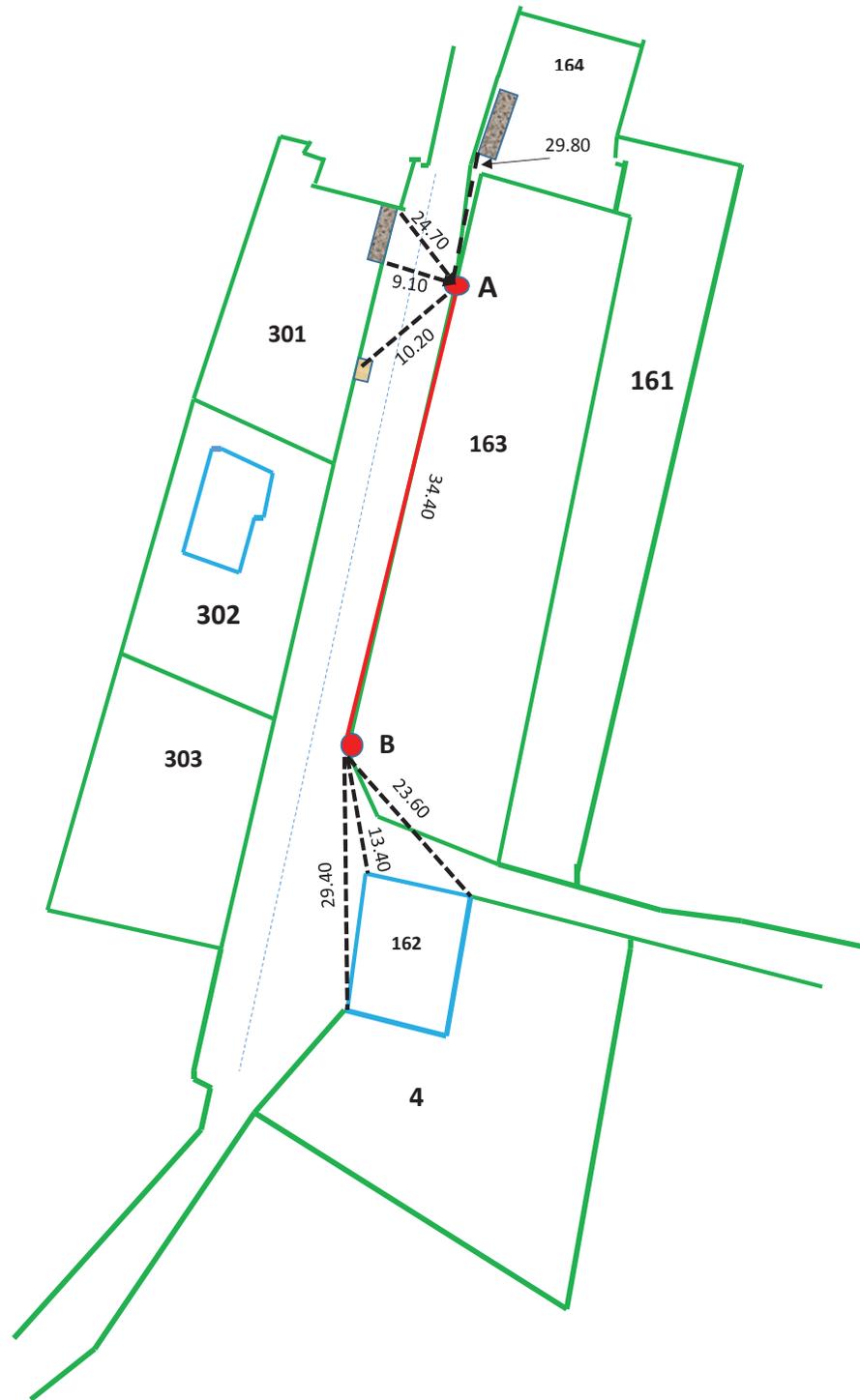
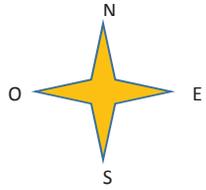
La commune de BEAUFORT-EN-ARGONNE pour attribution ;

L'ADA de Stenay pour information.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

COMMUNE DE Beaufort-en-Argonne

Parcelles AB 163





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

Direction Routes et Aménagement
AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DE VERDUN

ARRETE N° ADAVE-ALIGN2017-005 portant alignement individuel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE,

- Vu la demande en date du 14 avril 2017, reçue le 18 avril 2017, avec une réunion sur site le 10 mai 2017, et présentée par :

MANGIN Géomètres-Experts

☒ M. ZINS Pascal
26 rue Mautroté
55101 VERDUN Cédex

pour le compte de :

CODECOM VAL DE MEUSE – VOIE SACREE

☒ 43 Rue du Rattentout
55320 DIEUE SUR MEUSE

par laquelle le pétitionnaire demande un arrêté d'alignement pour la parcelle cadastrée section AB n° 263, sur le territoire de la commune de GENICOURT-SUR-MEUSE, bordant la RD 964 entre les points de repère (P.R.) 72+1353 et 72+1360, côté gauche en agglomération, dont le propriétaire est la CODECOM VAL DE MEUSE – VOIE SACREE,

- Vu la loi modifiée 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités publiques,
- Vu le règlement de voirie départementale du 02 mai 2002 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
- Vu les articles L 112-1 à 7 du code de la voirie routière,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil départemental lors de la commission permanente du 23 novembre 2017,
- Vu les réseaux existants et l'état des lieux,
- Vu l'avis favorable du Maire en date du 3 octobre 2017,
- Considérant l'absence de plan d'alignement au droit des parcelles concernées,
- Considérant l'absence de plan de bornage ayant servi à la construction de la RD 964 au droit des parcelles concernées,
- Considérant l'existence d'une borne dans l'angle Nord de la parcelle concernée en bordure de la RD 964,
- Considérant l'existence d'un muret sur la parcelle voisine cadastrée section AB n°261,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de fait du domaine public routier départemental au droit de la parcelle cadastrée section AB n° 263 sur le territoire de la commune de GENICOURT-SUR-MEUSE, bordant la RD 964 entre les points de repère 72+1353 et 72+1360 côté gauche en agglomération, est défini dans la continuité du muret de la parcelle voisine cadastrée section AB n° 261.

Il est fixé par le segment de droite **[AF]** :

- **A** distant perpendiculairement de 4.05m du bord gauche de la chaussée au P.R. 72+1353 et de 7.80m de l'axe de chaussée ;
- **F** (borne existante) distant perpendiculairement de 4.07m du bord gauche de la chaussée au P.R. 72+1360 et de 7.820m de l'axe de chaussée.
- Les points **A** et **F** sont distants de 7.27m.

Les points sont matérialisés de la manière suivante :

- **A** correspond à l'intersection de l'arc de cercle de centre l'angle Sud-Est de l'habitation située sur la parcelle AB 261 et de rayon 26.82m et de l'arc de cercle de centre la borne B et de rayon 34.34m, la borne B résultant de l'intersection de l'arc de cercle de centre l'angle Sud-Est de l'habitation située sur la parcelle AB 261 et de rayon 26.98m, et de l'arc de cercle de centre l'angle sud-ouest de la maison d'habitation située sur la parcelle AB 261 et de rayon 26.28m.
- **F** est la borne existante à l'angle du muret de la parcelle voisine n° AB 261.

L'expression graphique de cette limite de fait est illustrée par le trait rouge sur le document joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 – Travaux à l'alignement

Outre les obligations relatives au code de l'urbanisme, le pétitionnaire devra solliciter, auprès des services du Département, une autorisation de voirie pour tous travaux éventuels liés à l'alignement.

ARTICLE 5 – Recours

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois, à partir de la date de notification du présent arrêté.

Fait à BAR LE DUC, le

Le Président du Conseil départemental,

DIFFUSIONS

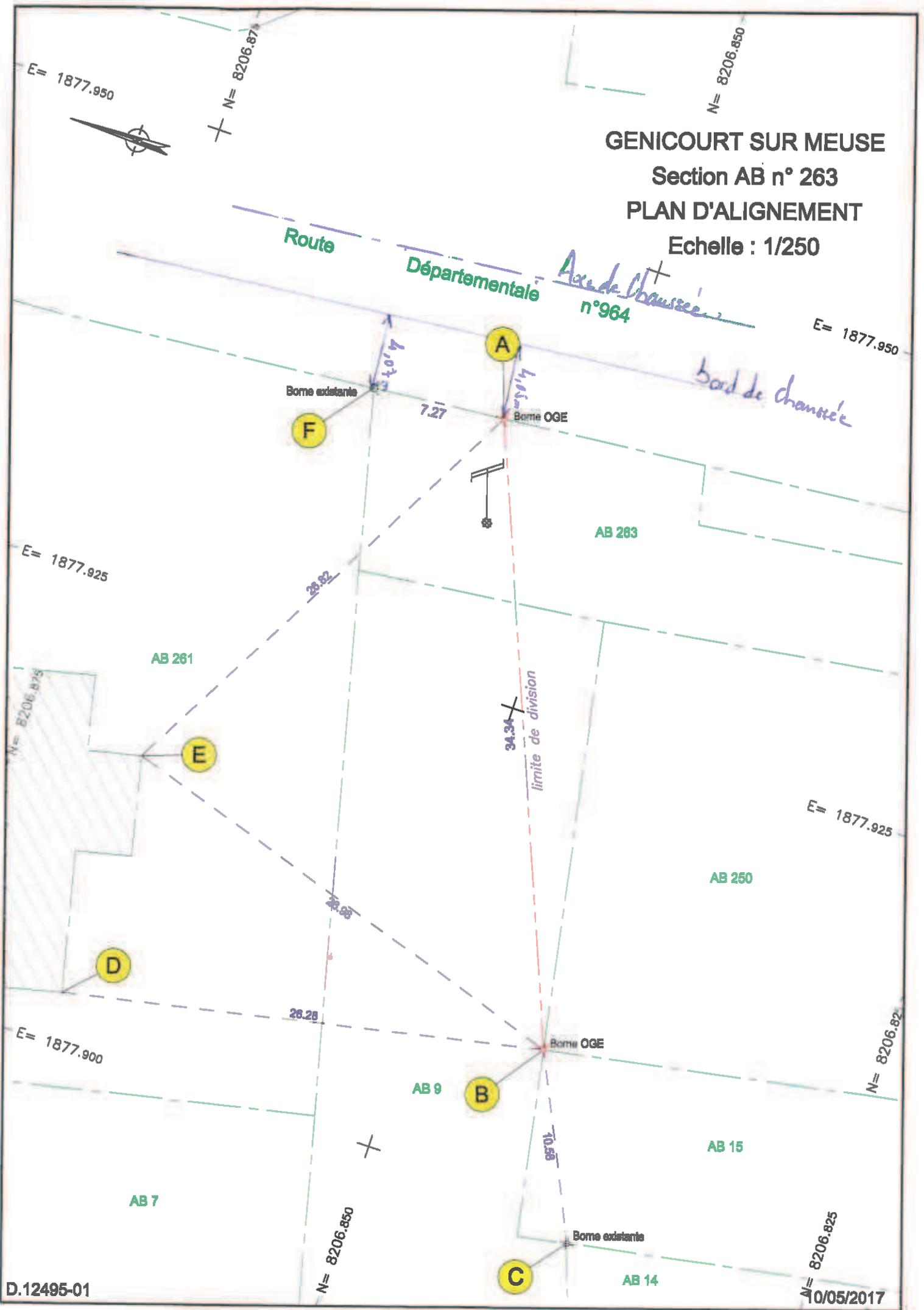
Le pétitionnaire pour attribution ;
La commune de GENICOURT-SUR-MEUSE pour attribution ;
L'ADA de VERDUN pour information.

GENICOURT SUR MEUSE

Section AB n° 263

PLAN D'ALIGNEMENT

Echelle : 1/250



PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MEUSE GRAND SUD AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA RD 156 EN AGGLOMERATION DE LIGNY-EN-BARROIS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature de la convention financière avec la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, relative aux travaux de voirie de la RD 156 en traverse d'agglomération, ainsi que la signature des pièces s'y rapportant ;

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention financière susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

SERVICE ENVIRONNEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE (13140)

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS EN MATIERE D'EAU - PROROGATION D'ARRETES DE SUBVENTION.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la prorogation d'arrêtés de subvention accordés au titre de la politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'eau,

Après en avoir délibéré,

* Décide d'accorder un délai supplémentaire de 2 années aux collectivités suivantes pour produire les justificatifs nécessaires à la liquidation de leurs subventions :

Collectivités	Nature de l'opération	Dépense retenue	Subvention	Nouvelle fin de validité
Communauté de communes du Pays de Montmédy	Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement et d'une enquête de branchement de la commune de Juvigny-sur-Loison.	50 600 €	5 060 €	24/09/2019
Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents	Aide complémentaire relative au projet d'aménagement des seuils de la Meuse Médiane	100 000 €	6 000 €	17/10/2019
Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois	Maitrise d'œuvre pour la restauration et la renaturation de la Meuse, de la Chiers et de leurs affluents	53 200 €	10 640 €	26/11/2019
Syndicat intercommunal des eaux Henri Laffon de Ladebat	Phase administrative de déclaration d'utilité publique pour la protection de captage des sources de « Jonvaux Haute et Jonvaux Basse »	7 000 €	700 €	26/11/2019
Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable des deux Rigny	Phase administrative de déclaration d'utilité publique (puits syndical)	9 000 €	900 €	26/11/2019
Syndicat des Eaux du Haut-Ornain	Etudes de conception pour la restructuration de l'alimentation en eau potable du secteur de Gondrecourt	60 000 €	30 000 €	05/02/2019
Commune de Landrecourt-Lempire	Phase administrative de déclaration d'utilité publique (Source du Moulin)	8 000 €	800 €	17/10/2019

* Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES. PROGRAMMATION N° 3, ANNEE 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale n°3 de l'année 2017 concernant les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Après en avoir délibéré,

- Attribue aux pétitionnaires intéressés les subventions correspondantes exposées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de **15 605 €**.

✓ Fonctionnement

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense éligible	Taux aide	Montant de la subvention
Codecom Argonne-Meuse	Programme de gestion de l'étang des Bercettes (ENS E34)	3 648 €	50%	1 824 €

✓ Investissement

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense éligible	Taux aide	Montant de la subvention
Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse	Etude d'élaboration du document de gestion et de valorisation de la zone humide de la Héronnière à Fains-Véel (ENS A08) et évaluation écologique de la zone humide de la Ballastière à Ligny-en-Barrois en vue d'une demande de classement ENS	20 635 €	20%	4 127 €
Codecom Argonne-Meuse	Programme de valorisation de l'étang des Bercettes (ENS E34)	5 720 €	60%	3 432 €
Commune d'Apremont-la-Forêt	Réalisation de travaux complémentaires sur la digue de l'étang de Ronval (ENS E32) avant sa remise en eau	31 110 €	20%	6 222 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS EN MATIERE D'EAU - TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT, PROGRAMMATION N° 2, ANNEE 2017.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°2 de l'année 2017 concernant le programme de travaux en matière d'eau potable et d'assainissement,

Après en avoir délibéré,

- Attribue aux collectivités intéressées les subventions correspondantes exposées dans les tableaux ci-dessous pour un montant global de **186 711 €**.

EAU POTABLE

Collectivité bénéficiaire	Nature de l'opération	Dépense subventionnable hors taxes	Subvention du Département	
			Taux	Montant
Commune d'Olizy sur Chiers	Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable suite à la DUP	152 000 €	3,4 %	5 168 €
Commune de Ménil aux Bois	Mise en oeuvre d'un système de traitement de l'eau	3 600 €	25 %	900 €
Commune d'Esnes en Argonne	Travaux de recaptage des sources d'alimentation en eau potable liés à la DUP	160 000 €	2,5 %	4 000 €
Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat	Travaux de raccordement de la commune de Fréméréville sous les Côtes au réseau du syndicat	64 480 €	25 %	16 120 €
Syndicat d'eau et d'assainissement de Marville, Saint-Jean-les-Longuyon et Villers le Rond	Installation de compteurs de production, sources de Marville	12 300 €	45 %	5 535 €
Commune de Rupt-devant-Saint-Mihiel	Travaux de mise en conformité du captage d'eau potable suite à la DUP	31 480 €	10 %	3 148 €
Syndicat Intercommunal des Eaux du Val Dunois	Travaux d'extension du réseau d'eau potable à Cléry le Petit	90 000 €	12,5 %	11 250 €
Commune de Clermont en Argonne	Installation de compteurs de sectorisation	15 000 €	25 %	3 750 €

ASSAINISSEMENT

Collectivité bénéficiaire	Nature de l'opération	Dépense subventionnable	Subvention du Département	
			Taux	Montant
Syndicat des eaux de la Région de Mangiennes	Travaux d'assainissement, réseau et station de traitement pour la commune de Mangiennes – TRANCHE 1	830 000 €	9.5%	78 850 €
Syndicat Mixte Germain Guerard	Travaux d'assainissement collectif de la commune de Souilly (réseau+station (400EH)) – TRANCHE 3	193 300 €	30 %	57 990 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS EN MATIERE D'EAU - ETUDES D'AIDES A LA DECISION, PROGRAMMATION N° 2, ANNEE 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°2 de l'année 2017 concernant le programme d'Etudes et d'Aides à la Décision,

Monsieur Yves PELTIER ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Attribue aux collectivités intéressées les subventions correspondantes exposées dans les tableaux ci-dessous pour un montant global de **37 746 €**.

I - PROTECTION DES RESSOURCES PAR DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Collectivité bénéficiaire	Nature de l'opération	Dépense subventionnable hors taxes	Subvention du Département	
			Taux	Montant
Commune de Breux	Phase technique de DUP pour la protection de captage	10 000 €	10 %	1 000 €
Commune de Dommartin la Montagne	Phase technique de DUP de protection des captages « Le Fayet et Lavaux »	12 000 €	10 %	1 200 €

II - ETUDES D'AIDES A LA DECISION

Collectivité bénéficiaire	Nature de l'opération	Dépense subventionnable	Subvention du Département	
			Taux	Montant
Commune Dun-sur-Meuse	Etude diagnostique des ouvrages et du réseau d'eau potable de la commune.	25 100 €	10 %	2 510 €
Commune de Ranzières	Etude de sécurisation de l'alimentation en eau potable.	10 920 €	10 %	1 092 €
Syndicat Intercommunal des eaux Laffon de Ladebat	Etude préalable aux travaux de renforcement des ouvrages et réseau d'eau potable sur la commune de Saint Julien sous les côtes	5 000 €	10 %	500 €
Syndicat Intercommunal des eaux Laffon de Ladebat	Etude préalable aux travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable par transfert d'eau entre les branches nord et sud du syndicat	210 000 €	10 %	21 000 €
Commune de Levoncourt	Etude préalable à la réalisation d'un nouveau forage et à la création d'un réservoir pour l'alimentation en eau de la commune	30 000 €	10 %	3 000 €
Commune de Sepvigny	Réalisation du zonage d'assainissement de la commune	9 500 €	10 %	950 €
Commune de Belleville-sur-Meuse	Etude de faisabilité pour le raccordement en eau potable de 5 habitations situées à Froméreville-les-Vallons et Thierville-sur-Meuse	8 100 €	10 %	810 €
Commune de Ménil-la-Horgne	Réalisation du zonage d'assainissement pour les communes du groupement de Ménil la Horgne.	44 840 €	10 %	4 484 €
Commune de Rigny-la-Salle	Etude de zonage d'assainissement	12 000 €	10 %	1 200 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS EN MATIERE D'EAU - RIVIERES ET MILIEUX AQUATIQUES, PROGRAMMATION N° 2, ANNEE 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°2 de l'année 2017 concernant la Politique Départementale de l'Eau – Rivières et milieux aquatiques,

Monsieur Sylvain DENOYELLE ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Attribue aux collectivités intéressées les subventions correspondantes exposées dans les tableaux ci-dessous pour un montant global de 143 340 €.

Collectivité bénéficiaire	Nature de l'opération	Dépense subventionnable	Subvention du Département	
			Taux	Montant
Communauté de communes de Commercy – Void - Vaucouleurs	Travaux de gestion, de restauration et de protection de berge de la de la Meuse entre Brixey-aux-Chanoines et Champougny	347 000 € TTC	30 %	104 100 €
Communauté de communes Côtes de Meuse - Woëvre	Etudes de conception du programme pluriannuel de gestion et de restauration des cours d'eau du Bassin Versant de la Meuse	52 500 € TTC	20 %	10 500 €
Communauté de communes de la Haute Saulx et Perthois – Val d'Ornois (Prochainement CC des Portes de Meuse)	Maitrise d'oeuvre pour les travaux de restauration des ruisseaux des Roises, d'Amanty et de Fragne, situés sur le bassin versant Rhin-Meuse (4ème et 5ème tranche annuelle).	12 500 € TTC	20 %	2 500 €
Syndicat intercommunal d'aménagement de la chiers et de ses affluents (SIAC)	Etudes de conception du programme pluriannuel de restauration de la Chiers, de l'Othain, du Loison et leurs affluents	71 200 € HT	20 %	14 240 €
Communauté de communes Côtes de Meuse - Woëvre	Etude préalable à la restauration des cours d'eau du bassin-versant de la Moselle	60 000 € HT	20 %	12 000 €

- Modifie la délibération du 27 avril 2017 attribuant à la Communauté de communes Argonne – Meuse une subvention de 6 420 €, représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 21 400 € TTC pour la réalisation de travaux d'entretien régulier de la Biesme, par une subvention de 4 280 €, représentant 20% d'une dépense subventionnable de 21 400 € TTC
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE – ANNEE 2017 - PROGRAMMATION N° 3

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°3 de l'année 2017 concernant l'attribution de subventions à un projet au titre de la politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'économies d'énergie,

Après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition contenue dans le tableau ci-dessous.

AXE III : Rénovation énergétique des logements communaux et intercommunaux				
AXE II : Maîtrise de la demande énergétique (ancienne référence)				
Maître d'ouvrage	Projet	Dépense subventionnable	Taux de subvention	Montant maximal d'aide
Commune de Laheycourt	Réhabilitation d'un logement communal en 2 logements	100 000 € TTC	10%	10 000 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

SERVICE HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)

FINANCEMENT RENOVATION THERMIQUE DE LOGEMENTS COMMUNAUX ET POLITIQUE D'AIDE EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE - ANNEE 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à se prononcer sur l'attribution de financements à la fois dans le cadre de la politique départementale rénovation thermique de logements communaux et intercommunaux et dans le cadre de la politique d'aide en matière d'économies d'énergie,

Madame Marie Astrid STRAUSS ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur la proposition contenue dans le tableau ci-dessous :

Adresse Opération	Nature Subvention	MONTANT	Maître d'ouvrage
Rénovation thermique d'un logement communal - DOMPIERRE AUX BOIS	Fonds pour la rénovation thermique des logements communaux et intercommunaux	8 000 €	Commune

Adresse Opération	Nature Subvention	<u>MONTANT</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>
Rénovation thermique d'un logement communal - DOMPIERRE AUX BOIS	Aide en matière d'économies d'énergie	8 000 €	Commune
Rénovation thermique d'un logement communal - RONVAUX	Fonds pour la rénovation thermique des logements communaux et intercommunaux	8 000 €	Commune
Rénovation thermique d'un logement communal - RONVAUX	Aide en matière d'économies d'énergie	8 000 €	Commune
TOTAL		<u>32 000 €</u>	

FINANCEMENT DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - PROGRAMMATION 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à la réalisation d'opérations de Logements locatifs sociaux,

Monsieur Serge NAHANT ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- 1) Se prononce favorablement sur le financement d'un projet de déconstruction au titre des aides déléguées de l'Etat :

Nature et Adresse du Projet	Nombre de logements	Montant de la subvention Etat	Bailleur social
Déconstruction de logements au 11, allée des Vosges à Bar le Duc Coût : 310 027.78 € TTC	17	30 000.00 €	OPH de la Meuse

- 2) Se prononce favorablement sur l'agrément d'une opération au titre des aides déléguées de l'Etat

Nature et Adresse du Projet	Type d'agrément	Nombre de logements	Montant de la subvention Etat	Bailleur social
Construction neuve à VERDUN Quartier des Planchettes Coût : 2 324 495 .32 € TTC	PLS « ordinaires »	15 logements	0 €	PLURIAL NOVILIA

- 3) Se prononce favorablement sur l'individualisation de l'opération suivante sur l'AP 2013-4 LOGSOCIAL :

Opération	Subv. « Aides à la pierre - Fonds propres Département 2017 »	Subv. Crédits délégués Etat	Fonds Propres OPH
Déconstruction de 52 Logts à Revigny-sur-Ornain 14 et 16, rue Haie Herlin et 4, rue Garnichat Coût : 696 870.15 €	148 361.34 € (21 %)	0 €	250 750.04 € (35.98%)
TOTAL :	148 361.34 €		

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à passer une convention de prestations intégrées passée entre la société publique locale SPL-Xdemat et le Département,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver la passation d'une convention de prestations intégrées entre la société publique locale SPL-Xdemat et le Département de la Meuse, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de cinq ans ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom du Département de la Meuse.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT : RAPPORT DU REPRESENTANT DU DEPARTEMENT POUR L'EXERCICE 2016

La Commission permanente,

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration et de donner acte au Président du Conseil départemental de cette communication.

VENTE D' ACTIONS DE LA SPL-XDEMAT A DES COLLECTIVITES MEUSIENNES - COMPLEMENT ADMINISTRATIF A LA DELIBERATION DU 13/07/2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à compléter la délibération de l'assemblée départementale du 13 juillet 2017 concernant la cession d'action de la société publique locale SPL-Xdemat aux communes de Cheppy, Neuville en Argonne, Aubréville et Moulins saint Hubert et aux syndicats PETR du Barrois et Syndicat des Eaux de Moulins-Autreville,

Après en avoir délibéré,

Décide de compléter la délibération de l'assemblée départementale du 13 juillet 2017 concernant la cession d'action de la société publique locale SPL-Xdemat aux communes de Cheppy, Neuville en Argonne, Aubréville et Moulins saint Hubert et aux syndicats PETR du Barrois et Syndicat des Eaux de Moulins-Autreville par la mention :

« La cession d'action s'exerce conformément à l'article 1042 du code général des impôts et ne donne lieu par conséquent à aucune perception au profit du Trésor. »

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTES LOCALES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à informer l'Assemblée de l'activité de la Sociétés d'Economie Mixte SEBL dont le Département est actionnaire, au titre de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré,

Donne acte de sa communication au Président du Conseil Départemental.

CDT 2017 - BILAN D'ACTIVITES ET FINANCIER SEMESTRIEL

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à valider le bilan d'activités et financier semestriel du Comité Départemental du Tourisme de la Meuse pour 2017,

Vu le bilan financier présenté par le Comité Départemental du Tourisme,

Après en avoir délibéré,

Valide le bilan d'activités intermédiaire.

AFPROM (ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN MEUSE) - PROGRAMME 2017 DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES RUPTURES DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à statuer sur l'individualisation d'un soutien à l'AFPROM (Association de formation Professionnelle en Meuse), au titre du programme 2017 du projet d'accompagnement des ruptures de contrats d'apprentissage,

Après en avoir délibéré,

- Décide le versement à l'AFPROM, d'une subvention de 4 820 € représentant 5,477 % d'une dépense retenue de 88 000 € TTC correspondant au budget total de l'opération.

L'aide sera versée par virement bancaire sur justification des dépenses et actions réalisées au 31 décembre 2017. Le bilan devra être transmis au Département avant le 8 janvier 2018.

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

SERVICE JEUNESSE ET SPORTS (12340)

AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES - 5EME REPARTITION 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et visant à délibérer sur une 5^{ème} répartition de subventions de fonctionnement au profit de manifestations sportives d'intérêt et d'enjeu départemental,

Après en avoir délibéré,

- Accorde les subventions forfaitaires aux manifestations sportives d'intérêt et d'enjeu départemental sur le Budget 2017, selon la répartition ci-dessous, pour un montant de **6 600 €**

Bénéficiaires de la subvention	Intitulé de la Manifestation concernée	Montant de la subvention octroyée
ASPTT Bar-le-Duc Omnisport Section Handball	Tournoi de l'Ascension	1 600 €
OMS Bar-le-Duc	La Fééria Barisienne	5 000 €
	TOTAL	6 600 €

AIDE AUX FORMATIONS QUALIFIANTES DU SPORT ET DE L'ANIMATION - 3EME REPARTITION 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'octroi de subventions pour la réalisation de formations qualifiantes du sport et de l'animation, dans le cadre des aides en faveur de la jeunesse au titre du Budget 2017,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le versement des subventions forfaitaires au titre de l'aide en faveur de la jeunesse pour un montant total de **3 000 €**, selon l'attribution ci-dessous :

Liste des jeunes admis en formation du BPJEPS : subvention forfaitaire de 1 000 € TTC / Personne (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports)

C. V. 55000 BAR-LE-DUC
B. G. 55310 TRONVILLE EN BARROIS

Liste du jeune admis en formation du DEJEPS : subvention forfaitaire de 1 000 € TTC / Personne (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports)

C. N. 55300 CHAUVONCOURT

AIDE A LA STRUCTURATION EN FAVEUR DES CLUBS SPORTIFS - 4EME REPARTITION 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur une 4ème répartition de subventions d'investissement aidant la structuration des Clubs Sportifs au titre du Budget 2017

Après en avoir délibéré,

- Accorde les subventions plafonnées d'investissement au titre de l'aide à la structuration en faveur des Clubs Sportifs, pour un montant de **1 620 €** conformément à l'annexe jointe,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à ces décisions.

Structuration des associations sportives - Tableau matériels onéreux – 4ème répartition 2017 (CP du 23 novembre 2017)

Bénéficiaires	Nature	Localisation	Remarques	Dépense Subventionnable (TTC)	Taux de Subv % Cd (ou conforme au plan de financement dans la limite du taux autorisé)	Subventions (arrondies à l'euro inférieur)
Ecole des Arts martiaux et Sports de Combat « Les Diables de Stenay » (Judo)	Renouvellement total des tapis de sol et muraux pour le Dojo Lorin Champeaux de Stenay	STENAY	La section Judo du club utilise le Dojo, ainsi que la section sportive Judo du Collège Kastler. D'autres arts martiaux utilisent également cette salle. Précision Compétence partagée : Ville de Stenay : 2 083,37 € / Autofinancement : 925, 95 €	4 629, 72 €	35 %	1 620 €
			Totaux	4 629,72 €		1 620 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET DU FORFAIT AUTONOMIE DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE POUR 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen visant à l'octroi de subventions pour des actions de prévention sur le territoire du département et à l'attribution de forfait autonomie aux résidences autonomie qui auront conclu un CPOM ou signé un avenant,

Après en avoir délibéré,

- Décide :
- Décide :
 - D'accorder les subventions qui figurent dans le tableau joint à la présente délibération (annexe 2), dans la limite des crédits disponibles.
 - De ne pas octroyer les subventions qui figurent dans le tableau joint à la présente délibération (annexe 3).
 - D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les documents afférents à ces décisions.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le CPOM, d'une durée de validité de 3 ans maximum à compter de 2017, avec la résidence autonomie Edmond MORELLE,
- Fixe le montant du forfait autonomie au titre de l'exercice 2017 au prorata du nombre de places autorisées en 2016 des résidences autonomie ayant accepté de conclure un CPOM ou de signer un avenant (dont la liste est présentée en annexe 1) dans la limite du montant total octroyé par la CNSA de 107 862 €, soit 328,847 € par place au minimum,
- Et autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants au CPOM correspondant,
- Décide de ne pas moduler le forfait autonomie,
- Décide que les dépenses couvertes par le forfait autonomie portent en priorité sur le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie et le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique, en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie. En second lieu le forfait autonomie couvrira les dépenses correspondant à la valorisation de la rémunération du personnel existant et disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie.

CONFÉRENCE DES FINANCEURS - 10/10/2017
Subventions accordées

ANNEXE 2

n° projet	Bénéficiaire	Adresse	Titre du projet	Montant demandé	%	Montant accordé	%
76	MARPA La vigne Seguin	Mairie 2 place de la Mairie 55500 Dammarie/saulx	Organisation d'ateliers d'art-thérapie	6 496.00 €	70	6 496.00 €	70
77	Familles rurales fédération Départementale de la Meuse	2 quai Carnot 55000 Bar-Le-Duc	Bien vieillir	4 480.00 €	60.74	4 480.00 €	60.74
80	IILCG de Madine	1 rue Chaussée	Cours de sophrologie sur le territoire de l'IILCG Pays de Madine	1 974.00 €	70	1 974.00 €	70
81	IILCG Petit Woevre	12 Route de Boncourt	Cours de sophrologie sur le territoire de l'IILCG de la Petite Woëvre	1 316.00 €	70	1 316.00 €	70
83	IILCG Fresnes en Woevre	Maison des Services 16 rue des Eparges 55160 FRESNES EN WOEVRE	Cours de sophrologie sur le territoire de l'IILCG de Fresnes en Woevre	1 974.00 €	70	1 974.00 €	70
84	IILCG de vareennes en Argonne	Mairie 2, rue de vareennes	Cours de sophrologie sur le territoire de l'IILCG de Vareennes en Argonne	1 316.00 €	70	1 316.00 €	70
85	IILCG de Vareennes en Argonne	Mairie 2, rue de vareennes	Cours de sophrologie sur le territoire de l'IILCG de Vareennes en Argonne	1 316.00 €	70	1 316.00 €	70
87	Siel bleu	53 grande rue 51340 Vanault les Dames	Activités physiques adaptées de prévention à la santé en cours collectif, maintien de l'autonomie, création de lien social - IILCG de Vareennes en Argonne	1 280.00 €	28.60	1 280.00 €	28.60
89	Brain Up Association	16 rue Abel 75012 Paris	Le sommeil, mieux le comprendre pour mieux le gérer	1 000.00 €	50	1 000.00 €	50
94	AMF 55	5 rue du Dr Carrel 55100 Verdun	Connect'âge	11 500 €	62.61	8 865.50 €	48.20
95	Office du Tourisme du Val Dunois	Centre Culturel Ipoustéguy 3 bis place de la Gare 55110 Doulcon	Mise en place de visites guidées et d'ateliers artistiques pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.	800.00 €	37.65	800.00 €	37.65
96	Centre Social et Culturel Anthouard Pré l'Evêque	Allée du Pré l'Evêque BP 60223 55106 Verdun Cedex	Web TV Séniors	5 000.00 €	31.44	5 000.00 €	31.44
98	AG CNAM GRAND EST	4 avenue du Docteur Heydenreich 54052 Nancy	Atelier numérique santé nutrition séniors	35 400 €	70	21 000 €	41.60
				73 852 €		56817.50€	

ANNEXE 3

n° projet	Bénéficiaire	Adresse	Titre du projet	Montant demandé	%	Motif de refus
78	Familles rurales fédération Départementale de la Meuse.	2 quai Carnot 55000 Bar-Le-Duc	Prévention des accidents domestiques (Séniors)	4 800	25.70	Le projet n'étant pas spécifique aux personnes de plus de 60 ans les membres de la conférence des financeurs n'ont pas souhaité accorder une aide financière.
79	Association au bout du fil	63 rue Vasco de Gama 75015 Paris	Ateliers de prévention par téléphone, complémentaires des actions collectives sur les territoires, maintien du lien social.	6 895	100	La méthodologie de projet « prévention par téléphone » n'est pas reconnue comme de la prévention collective. De plus, aucun porteur local n'est proposé ni aucun cofinancement.
82	Ligue Française contre la sclérose en plaques	40 rue Duranton 75015 Paris	Formation pour les aidants d'une personne ayant la sclérose en plaques	7 000	33	La formation des professionnels nécessaire à la mise en œuvre du projet ne relève pas de la conférence des financeurs mais de la section IV de la CNSA
86	Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)	436 Avenue de Verdun 33700 Mérignac	Prestation de services sur l'économie circulaire des aides techniques coordination, animation et mise en œuvre d'une feuille de route sur l'économie circulaire des aides techniques du département de la Meuse	54 000	100	Le coût total du projet est onéreux et l'absence de cofinanceur semble être un frein au déploiement

ANNEXE 3

88	VITY	165 rue de la montagne du salut 56600 Lanester	MAJORD'HOME, plateforme de Services à destination des personnes âgées pour faciliter leur maintien à domicile et leur bien vieillir en leur permettant d'accéder à des Services (santé, lien social) depuis leur écran de télévision	59 900	27	La méthodologie de projet « Service par la télévision » n'est pas reconnue comme de la prévention collective. De plus, aucun porteur local n'est proposé.
90	Communauté de Communes de Damvillers Spincourt	3 place Louis Bertrand 55230 Spincourt	Etablissement Publics Numériques et Mobiles	12840	30	La somme du projet semble onéreuse pour l'activité. Les membres de la conférence des financeurs ont eu de nombreuses interrogations sur le diagnostic évoqué et sur l'action.
91	Communauté de Communes d'Argonne	16 rue Thiers 55120 Clermont	Extension du Transport à la personne	9088	70	D'autres dispositifs existent sur le territoire de la Meuse
92	SARL LMI Solutions	48 Square Eugène HERZOG 54380 FROUARD	Agir ensemble pour favoriser le maintien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées	7 600	100	Le projet n'est pas envisageable sur le territoire de la Meuse, le refus est unanime.

ANNEXE 3

93	ANAXI TECHNOLOGY	7 chemin de Bellevue 74940 Annecy le Vieux	Prévention des chutes et Domotique	30 420	100	Les membres à l'unanimité ne souhaitent pas déployer ce projet, qui ne correspond pas à une demande sur le territoire.
97	Centre Social et Culturel Anthouard Pré l'Evêque	Allée du Pré l'Evêque BP 60223 55106 Verdun Cedex	Ateliers bien être	4 000	29	L'activité proposée n'est pas éligible à la conférence des financeurs.
99	Corps et Art	Chez Madame BERTHEMIN Viviane 38 rue SAINT JEAN 55000 BAR LE DUC	Gym mémoire et équilibre	1 800	62,5	Au vu de l'intitulé du projet « gym mémoire », il est demandé une qualification spécifique du personnel ou de changer l'intitulé.
100	Association des usagers du Centre Social et Culturel du Pays de Revigny	16 avenue de la haie Herlin 55000 REVIGNY SUR ORNAIN	Séjour Familial intergénérationnel	650	2,7	Le projet n'entre pas dans les critères d'éligibilité de la conférence des financeurs
				198 993,00 €		

Versement du forfait autonomie 2017 aux résidences autonomie Meusiennes

Etablissements	Localisation	Statut	Aide sociale	Forfait Soins	Nombre de places	Total forfait
Les Coquillottes	Bar le Duc	RA	Oui	Oui	68	22 362 €
Edmond Morelle	Commercy	RA	Non	Non	36	11 838 €
Les côtes de Meuse	Hannonville	RA	Oui	Oui	44	14 469 €
Résidence Pierre Didon	Revigny sur Ornain	RA	Oui	Oui	50	16 442 €
Résidence Souville	Verdun	RA	Oui	Non	74	24 335 €
Résidence Mirabelle	Verdun	RA	Oui	Non	56	18 416 €
				Total	328	107 862 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'URGENCE A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE POUR URGENCE CARAÏBES SUITE A L'OURAGAN IRMA

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à apporter une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française résultant de son appel à dons dans le cadre d'« Urgence Caraïbes » suite à l'Ouragan Irma qui s'est abattu sur les îles de Saint Barthélémy et Saint Martin,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser une aide d'urgence et exceptionnelle d'un montant de **10 000 €** à la Croix Rouge Française, Association de sécurité civile, suite à son appel à dons dans le cadre d'« Urgence Caraïbes ».

Cette aide fera l'objet d'un versement unique par mandat administratif à compter de la notification de la présente délibération.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'EHPAD EUGENIE DE DUN SUR MEUSE POUR LES ETUDES LIEES A LA RESTRUCTURATION DES LOCAUX

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen à octroyer une subvention à l'EHPAD Eugénie de DUN pour la phase d'études préalables à la restructuration des locaux,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention d'investissement de 11 784 € à l'EHPAD de DUN pour la phase d'étude préalable à la restructuration des locaux, soit 40 % de la dépense subventionnable de 29 460 € TTC.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'EHPAD SAINT JOSEPH DE GLORIEUX POUR LES TRAVAUX DE DESENFUMAGE DES LOCAUX

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen à octroyer une subvention à l'EHPAD Saint Joseph de Glorieux pour effectuer des travaux de sécurité incendie,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'octroyer une subvention maximum de 100 000 € à l'EHPAD Saint Joseph de Glorieux pour les travaux de sécurité incendie soit 30 % de la dépense subventionnable de 393 110.95 € HT,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention d'attribution correspondante.

SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL A L'ACCUEIL DES JEUNES DE BAR LE DUC

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à apporter un soutien financier à l'Accueil des Jeunes de Bar le Duc dans le cadre de la médiation familiale,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'octroyer une subvention d'un montant total de **1 000 €** à l'Accueil des Jeunes de Bar le Duc dans le cadre de la médiation familiale et qui sera versée à compter de la notification de l'arrêté d'attribution,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté d'attribution.

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 01/12/2017

Date de dépôt légal : 01/12/2017